

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 43 – 2009

Date : le 24 Juillet 2009

OBJET : Restauration collective – Contrat de location d'un véhicule frigorifique

Exposé

La cuisine centrale de la Communauté de communes des Pieux fabrique des repas en liaison froide. Pour garantir le respect de la chaîne du froid, le transport des repas entre la Cuisine centrale et les restaurants collectifs du canton doit être effectuée dans un véhicule frigorifique. Compte tenu des volumes transportés, le véhicule doit présenter les caractéristiques techniques minimales suivantes : caisse isotherme 11 m³ ; ouvertures arrière et latérale ; demi hayon ; plancher antidérapant pour un poids total en charge maximum de 3,5 Tonnes. Le nombre de kilomètres parcourus par an est estimé à 18 000 km. Le recours à un loueur permet de garantir l'échange immédiat et la réparation du véhicule en cas de panne ou d'accident.

La société Petit Forestier propose un contrat d'un an aux conditions suivantes :

- forfait mensuel pour 1700 km : 1058,00 € HT
- prix des 100 km supplémentaires : 10,06 € HT

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code des marchés publics,

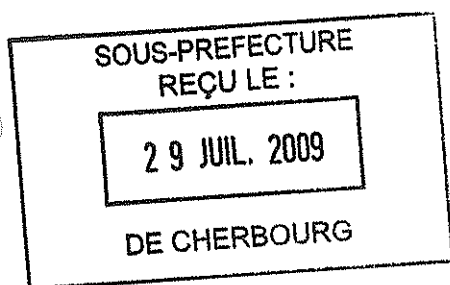
Décide


ARTICLE 1 : de signer un contrat d'un an avec la société Petit Forestier – Z.I Ouest – 4 rue de la vigne – 14650 CARPIQUET, pour les montants suivants :

- forfait mensuel pour 1700 km : 1058,00 € HT
- prix des 100 km supplémentaires : 10,06 € HT

sachant que les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget principal – nature 6135 (locations mobilières).

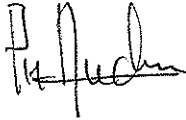
ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

 Philippe AUCHER

Acte rendu exécutoire
 après envoi en sous-préfecture
 le : 29/07/09
 et publication ~~ou notification~~
 du : 31/07/09



LE PRESIDENT

 Philippe AUCHER